



Conseil Economique Social Environnemental et Culturel de Corse
Cunsigliu Economicu Suciale di l'Ambiente e Culturale di Corsica

PROCES VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE¹
Du Mardi 22 octobre 2024 à 10h
Présentiel (Salle des délibérations – Assemblée de Corse)

Le Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel de Corse s'est réuni **le mardi 22 octobre 2024, à 10 heures**, en présentiel de l'hémicycle de l'Assemblée de Corse, pour tenir sa séance plénière, sous la Présidence de Madame Marie-Jeanne NICOLI.

Le secrétariat de séance était confié à Madame Marie-Josée SALVATORI, Vice-Présidente.

L'ordre du jour était le suivant :

I- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du mardi lundi 23 septembre 2024 ;

II- Examen des projets d'avis relatifs à la saisine de Monsieur le président du Conseil Exécutif :

2.1 - Projet d'avis 2024-30 relatif au Plan de soutien et développement en faveur de la pêche Corse ;

2.2 - Projet d'avis 2024-31 relatif au Renforcement, élargissement et annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux ;

2.3 - Projet d'avis 2024 -32 relatif à la Création d'un syndicat mixte ouvert pour la gestion des aéroports de Corse et des ports de Corse ;

2.4 – Projet d'avis 2024-33 relatif à l'Adoption pour l'exercice 2025 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales de la Collectivité de Corse.

III- Délibération portant composition de la commission ad hoc ruralité ;

IV- Délibération portant décision de participation aux travaux du CESE préparatoires à l'avis « quelles solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante ? »

V- Questions diverses.

¹ Adopté à l'unanimité

Étaient présents (42) :

Véronique ACKER-CESARI, Christian ANDREANI, André ANGELETTI, Michèle BARBE, Anthony BARTOLI, Antoine BATTESTINI, Michèle BIAGGI, Jérôme BOUDA, Pasquale BRASSET, Jean BRIGNOLE, Magali CANNAC-PADOVANI, Charles CASABIANCA, François CASABIANCA, Mathieu CASANOVA, Alexandra CESARI, Patrick CLEMENCEAU-FIESCHI, Jean DAL COLLETTI, Nicolas DE PERETTI, Xavier D'ORAZIO, Hélène DUBREUIL-VECCHI, Marie-Jeanne FEDI, Hélène FILIPPI, Laetitia GENOVESI, Léon GIACOMONI, Jean-Jacques GIANNI, Jean-Pierre GIUDICELLI, Jean-Pierre GODINAT, Denis LUCIANI, Jean-Pierre LUCIANI, Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI, Patrick MIAS, Marie-Jeanne NICOLI, Marc NINU, Laura NOBILI, Christian NOVELLA, Jean-Thomas OLLANDINI, Julie PANTALONI-BARANOVSKY, Pat O'BINE, Jean-Jacques RIUTORT, Pierre-Jean RUBINI, Marie-Josée SALVATORI et Pierre VITALI.

Étaient absents et ont donné pouvoir (8) :

Antoine AIELLO (*Pouvoir à Marie-Josée SALVATORI*), Frédéric BENETTI (*Pouvoir à Jean DAL COLLETTI*), Hyacinthe CHOURY (*Pouvoir à Marie-Jeanne NICOLI*), Françoise CIANFARANI (*Pouvoir à André Angeletti*) Cécile LIBERATORE-RUGGERI (*Pouvoir à Magali CANNAC-PADOVANI*), René LOTA (*Pouvoir à Jean-Pierre GIUDICELLI*), Fabrice OGLIASTRO (*Pouvoir à François CASABIANCA*), Paul TROJANI (*Pouvoir à Hélène DUBREUIL-VECCHI*).

Marie-Jeanne NICOLI, Présidente du CESEC de Corse salue l'Assemblée et demande à **Madame la vice-présidente, Marie-Josée SALVATORI** de procéder à l'appel des conseillers ; après constatation du quorum (*42 présents à l'ouverture de séance*), **la Présidente**, précise que le CESECC peut valablement délibérer.

Puis **la Présidente** entame son discours d'ouverture de séance :

« *Care culleghi,
Saluta a tutti,*

Mesdames et Messieurs, Chers membres du Conseil,

Je suis heureuse de vous retrouver comme chaque mois pour cette séance plénière qui est toujours un moment privilégié, de travail commun, de débat fécond, de partage d'idées mais également d'échanges conviviaux.

Nous avons déjà évoqué la séquence politique initiée en juin par la dissolution de l'Assemblée nationale, qui a généré un climat d'instabilité très inquiétant et qui n'est pas aujourd'hui apaisé par le contenu du projet loi de Finances 2025, présenté par le premier ministre ; recueillant peu d'adhésion de la part des parlementaires de tous groupes, il est largement détricoté, de nombreux amendements déposés à la commission des Finances. A la suite de la navette, il ne serait pas étonnant que le premier ministre soit obligé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution.

La situation financière de la France très grave, avec un déficit public de 6% du PIB en 2024 (une commission d'enquête est d'ailleurs diligentée pour comprendre cette explosion) a imposé des mesures drastiques et, afin de ramener le déficit à 5% en 2025, 60 milliards € d'économie sont annoncés dont 40M€ de coupes dans les dépenses et 20M€ de recettes nouvelles, avec une contribution demandée aux collectivités locales de l'ordre de 5 milliards €, soit 6.5 si l'on prend en compte les 1.5 de réduction du fonds vert.

Cela ne peut qu'augurer une dégradation de la situation économique et sociale, des menaces sur l'emploi, une détérioration encore de l'état des services publics etc..., nous aurons certainement l'occasion d'y revenir

tant le malaise social va s'aggraver. Même si le terme d'austérité est récusé par Monsieur BARNIER, c'est bien pourtant cela qui se profile.

Cette loi de finances comme je viens rapidement de l'évoquer, a une incidence forte sur les budgets des collectivités locales, s'il semble que la DGF et la dotation de solidarité rurale ne seront pas touchées par les baisses, il y aura une réduction du fonds de compensation de la TVA et un gel de la fraction dynamique de la TVA par exemple, nous y reviendrons plus tard. L'ensemble des collectivités locales s'accordent pour dire que la contribution demandée est disproportionnée, alors qu'elles ont une part infime de responsabilité dans la dette nationale et devront en 2025, avoir 12% en moins de dépenses avec une marge de manœuvre très limitée pour trouver des nouvelles recettes, c'est dire qu'elles auront du mal à assurer toutes leurs missions et répondre aux besoins de leurs territoires.

En Corse, quand on connaît la situation financière extrêmement contrainte de la Collectivité de Corse et des communes, on ne peut que s'inquiéter pour l'avenir.

En 2024, les recettes de la Collectivité de Corse ont été bien plus faibles que celles prévues dans le Budget primitif, diminution du produit de la taxe sur les tabacs, de la taxe sur les frais de mutation, en raison d'un ralentissement du marché immobilier. Aujourd'hui les crédits de paiements disponibles ne permettront sans doute pas d'honorer tous les engagements pris avant le mois de décembre, ainsi des secteurs déjà fragiles comme celui de la culture par exemple, vont voir leur situation encore se dégrader.

En 2025, l'économie à réaliser par la Collectivité de Corse est de l'ordre de 20 à 30 M€, pouvant atteindre 70 à 80 M€ si la rallonge de la DCT n'est pas accordée.

En effet, si les échanges avec Catherine VAUTRIN, Ministre en charge de la relation avec les territoires et la décentralisation et Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif, ont été positifs et que le dialogue semble relancé pour envisager l'évolution institutionnelle de l'île vers un statut d'autonomie à l'horizon fin 2025, la réponse gouvernementale concernant la rallonge de 50 millions nécessaires de la Dotation de Continuité Territoriale pour la poursuite de la DSP, est néanmoins toujours en attente.

Je vous rappelle, pour mémoire, que l'enveloppe de 187 millions € de la DCT n'est plus indexée sur l'inflation depuis 2009, et de fait n'a plus été revalorisée, alors même que la hausse du prix du carburant en raison de la guerre en Ukraine, a eu des conséquences très fortes sur les coûts.

L'avis que nous allons examiner, concerne l'adoption pour l'année 2025 de relèvement des coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales, apportera certes des recettes nouvelles et conséquentes, mais celles-ci auront, pour autant, du mal à compenser les réductions annoncées ; l'obtention d'un nouveau pacte budgétaire et fiscal entre l'Etat et la Collectivité de Corse prenant en compte les spécificités de l'île et sa singularité, s'avère de plus en plus impératif, si l'on veut assurer le développement durable et le bien-être des habitants et la mise en place des politiques publiques nécessaires et adaptées.

La recherche d'autres ressources financières s'avère également indispensable dans l'immédiat, en mobilisant mieux les crédits européens par exemple - même si la politique de cohésion sociale au niveau de l'Europe va être repensée et recentralisée par les états, ce qui rendra plus difficile encore d'y accéder-, en proposant d'autres taxes, en mobilisant le mécénat ou encore en repensant certains modèles économiques.

Cependant, durant les trois années à venir, les budgets très contraints de la Collectivité de Corse obligeront au resserrement des politiques publiques sur des priorités clairement exprimées et imposeront des choix, avec une définition précise des critères, pour l'attribution de financements aux tiers par exemple. Les possibles étant limités, il conviendra en transparence de mettre en place de larges concertations pour opérer les arbitrages nécessaires, le CESECC apportera sa contribution pour trouver les moyens de ne pas affaiblir les entreprises, l'emploi, le monde associatif qui agit dans tous les domaines et préserver l'essentiel, en veillant dans une région où le taux de pauvreté, de précarité est parmi les plus importants de France, à ne laisser personne au bord du chemin. Ce sera un exercice difficile où nous devons être solidaires pour trouver collectivement des solutions, pour l'instant à droit constant.

Nous avons déjà été alertés sur la situation économique et sociale critique de l'île et nous nous sommes saisis de ce sujet ; nous allons organiser un séminaire pour l'évaluer plus précisément en nous appuyant, dans un premier temps sur les constats et observations croisées des conseillères et conseillers qui par leurs fonctions et leurs pratiques appréhendent l'ensemble des problématiques, repèrent les urgences, les menaces ainsi que les signaux faibles. Elle aura lieu le 7 novembre au matin -en auditionnant nos ressources internes- et pour étayer encore cet état des lieux, nous entendrons dans un second temps d'autres personnes ou institutions (INSEE, BdF, ADEC...) : ce deuxième séminaire sera prévu avant la fin novembre.

Mais nous commencerons ces auditions dès cet après-midi par un échange avec la Fédération des industries touristiques représentée par la Présidente Karina GOFFI, en visioconférence et le vice-président M. CHAUDRON qui sera présent : ils nous présenteront un bilan de la saison touristique et traceront des perspectives.

Cette photographie de la situation ainsi élaborée, la plus objective possible, nous permettra de contribuer à proposer des solutions, des dispositifs dans le cadre d'une instance telle que la conférence sociale, que nous avons demandé au Président du Conseil Exécutif de réunir au plus vite.

Le Président du Conseil Exécutif lors de notre récente rencontre du 02 octobre dernier, nous a présenté le projet de création d'un Syndicat Mixte Ouvert (SMO) pour l'exploitation des ports et aéroports sur lequel nous allons revenir plus tard en examinant notre avis, nous avons à cette occasion, salué la volonté de maintenir la gestion publique de ces infrastructures et de garantir le maintien des emplois dans de bonnes conditions de travail, mais nous avons également souligné la marge d'incertitudes et les fragilités juridiques du dispositif proposé.

Je ne reviens pas plus longuement sur les évènements survenus lors de l'Assemblée générale de la CCI devant approuver les statuts de la SMO, tout est explicité de manière précise dans le projet d'avis mais la situation de crise engendrée par la position inattendue du représentant de l'Etat ne pouvait déboucher, comme on le sait sur le blocage des ports et aéroports.

Si les autorités locales, les représentants des syndicats, le Président de l'Exécutif et les responsables de la CCI ont pu engager des discussions avec le gouvernement et en particulier avec Madame la Ministre VAUTRIN et ainsi permettre la levée du blocage, la solution qui sera étudiée -dans les mois et les semaines qui viennent- semble s'orienter plutôt vers la prorogation de la gestion actuelle pour se donner le temps de voter la loi, faisant passer la CCI et la Chambre des Métiers sous la tutelle de la Collectivité de Corse...on y reviendrons un plus tard.

A l'ordre du jour, nous allons aussi examiner deux autres projets d'avis qui auront un impact significatif sur notre territoire et nos concitoyens : le plan de soutien et de développement en faveur de la pêche corse.

La pêche n'est pas seulement une activité économique : elle est aussi un marqueur identitaire essentiel. Ce plan vise à préserver et valoriser nos ressources maritimes, tout en soutenant nos pêcheurs dans un contexte de défis environnementaux croissants.

Ensuite, nous aborderons le renforcement, l'élargissement et l'annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse. Dans un monde où la connectivité est primordiale, il est crucial que nous garantissions un accès facilité à notre île. L'initiative d'un achat de flux permettra de répondre aux besoins croissants des utilisateurs, tout en soutenant notre économie locale.

Nos réflexions et nos travaux s'articulent sur deux niveaux, celui de l'action à court terme -dont bien sûr l'élaboration des avis- et celui plus prospectif à déployer sur le temps long où s'inscrivent nos auto-saisines, nous allons le poursuivre et nous serons appelés également à travailler de nouveau, sur le projet de statut d'autonomie.

Je vous remercie pour votre attention. »

Puis **la Présidente** passe à l'examen de l'ordre du jour.

1/ Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du lundi 23 septembre 2024 ;

La Présidente interroge les Conseillers quant à leur prise de connaissance du document.

Aucune prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet de procès-verbal au vote :

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

Le procès-verbal de l'Assemblée générale plénière du lundi 23 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2/ Examen des projets relatifs à la saisine de Monsieur le Président du Conseil Exécutif :

2.1- Projet d'avis 2024-30 relatif au Plan de soutien et développement en faveur de la pêche Corse ;

Rapporteur Christian NOVELLA pour la commission « Agriculture, développement rural, foncier, forêt, mer et pêche ».

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Christian NOVELLA pour sa présentation et donne la parole aux conseillers.

Denis LUCIANI précise que les chalutiers dont il est question à la ligne 185, viennent des ports de pêche du reste des côtes de la Méditerranée et pas seulement de l'Italie, comme cela semble être le cas, au regard de la rédaction.

La Présidente objecte que la précision est faite puisqu'il est mentionné « venant d'Italie et d'autres régions ».

Jean-Jacques RIUTORT déplore n'avoir pu assister à la réunion de la commission ; il souligne qu'à la ligne 170, qui fait référence à la mise à place d'une aide pour le diplôme de Capitaine 200, il est indispensable d'y adjoindre la mention « pêche ».

Par ailleurs, il lui semble important de souligner les 2 points suivants :

- Le dispositif du soutien à l'observation du milieu marin est impératif car, le contexte actuel en Corse (linéaire côtier équivalent à celui, du linéaire côtier continental portant un nombre de pêcheurs plus restreint, comme les pêcheurs de loisirs d'ailleurs et un effort de pêche moindre parmi les plus faibles de Méditerranée assortis de rendements qui ne sont pas idéaux) doit poser question : les études sont nécessaires. Selon lui, l'Europe n'a pas appliqué à la Méditerranée ce qu'elle a appliqué à l'Atlantique.
- De plus, le soutien aux pêcheurs des lagunes contre le crabe bleu est impératif car cela constitue un véritable problème. Si rien n'est fait, à court terme les pêcheurs dans les lagunes seront menacés de disparition. Aussi, des mesures, notamment financières, doivent être prises rapidement; de surcroît, le crabe bleu a aussi, un impact négatif sur l'anguille -espèce en danger critique d'extinction, pêchée malgré tout- qui est en Corse, dans un état relativement correct comparativement à d'autres zones européennes.

La Présidente sollicite Jean-Jacques RIUTORT pour des éventuels amendements et propose de se féliciter du point 4 du plan, l'amendement pourrait être rédigé en ces termes :

« Concernant le point 4 du plan, le CESECC se félicite et insiste sur l'urgence à agir auprès des professionnels pêcheurs de lagunes pour lutter contre le crabe bleu »

Magali CANNAC-PADOVANI souhaite faire mention du plan « le réseau Natura 2000 en mer » et propose, ligne 201, un amendement dans ce sens.

Hélène DUBREUIL-VECCHI indique elle aussi n'avoir pu participer à la commission toutefois, elle s'interroge sur une partie (ligne 189) de la réflexion menée sur les ressources halieutiques et la circonspection qui est évoquée. En effet, le travail effectué depuis plusieurs années, par l'Université de Corse pour réensemencer le milieu marin, et ainsi éviter la raréfaction des espèces, est considérable et notable, par conséquent la « circonspection » évoquée, laisse perplexe.

La Présidente observe que le terme circonspection porte sur l'efficacité et les impacts que cela pourrait avoir, en quelque sorte cela pourrait s'assimiler à des réserves.

Christian NOVELLA cite le règlement européen en date du 28 juin 2024 relatif à la restauration de la nature, qui prévoit la disposition suivante : « avant d'envisager un renforcement ou une restauration active du milieu marin, la possibilité de mettre en place un plan de mesures de gestion doit être privilégiée et la régression de la population doit être attestée scientifiquement et son origine anthropique avérée. », suivie de préconisations du CFPN qui visent à encourager les recherches des causes, avant de réensemencer.

Hélène DUBREUIL-VECCHI souscrit à cette directive européenne, nonobstant elle propose une rédaction moins dubitative voire intrusive et plus scientifique.

François CASABIANCA estime que la question de la circonspection ne met pas en doute l'intérêt scientifique de maîtriser la reproduction d'un certain nombre d'espèces (cf. liste à l'appui) : ces connaissances scientifiques sont importantes. Ici, la question est de savoir dans quelle mesure, le réensemencement en milieu naturel doit être quelque chose de systématique, or ici, la circonspection ne vaut pas opposition lorsque de surcroît, des scientifiques s'attachent de très près aux conditions nécessaires au réensemencement en milieu naturel.

La Présidente considère que le terme « circonspect » n'est pas aussi abrupt que le relève Hélène DUBREUIL-VECCHI, car il concourt à garder une distance pour permettre l'évaluation, de rester prudent.

Magali CANNAC-PADOVANI préconise les suivis scientifiques en milieu marin, et à ce titre les gestionnaires d'aires marines protégées ont aussi leur place, au même titre que les scientifiques et les pêcheurs.

Jean DAL COLLETO propose une rédaction différente, moins clivante et permettant de consacrer le travail de l'Université de Corse et Stella Mare en particulier, à la ligne 188 :

« Tout en consacrant le travail de recherches mené par l'Université de Corse à ce sujet, le CESEC s'interroge sur la solution qui consiste à ... »

Gérôme BOUDA se questionne sur le terme « d'usine » employé à la ligne, au regard notamment, du tissu économique local, alors que celui d'unité conviendrait davantage.

Ligne 217 – *« Le CESECC estime utile de mettre en place des unités de transformation. »*

La Présidente soumet l'amendement déposé par Jean-Jacques RIUTORT :

Ligne 207 – *« Concernant le point 4 du plan, le CESECC se félicite et insiste sur l'urgence à agir auprès des professionnels pêcheurs de lagunes pour lutter contre le crabe bleu »*

Votants : 50

NPAV : 1 (*Magali CANNAC-PADOVANI*)

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 49

L'amendement est adopté.

La Présidente soumet l'amendement déposé par Magali CANNAC-PADOVANI :

Ligne 175 – *« Le CESECC considère qu'une association avec des scientifiques, notamment ceux du CSRPN, ainsi que les gestionnaires des aires marines protégées, est nécessaire »*

Votants : 50

NPAV : 1 (*Magali CANNAC-PADOVANI*)

Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 49
L'amendement est adopté.

La Présidente soumet le 3^{ème} amendement déposé par Magali CANNAC-PADOVANI :
Ligne 201 - « *Le CESECC souhaite également que les cantonnements de mer ainsi que le Réseau Natura 2000 en mer, créés à l'initiative des prudhommes de pêcheurs, bénéficient de moyens de surveillance supplémentaires.* »

Votants : 50
NPAV : 1 (*Magali CANNAC-PADOVANI*)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 49
L'amendement est adopté.

La Présidente soumet le dernier amendement déposé par Gérôme BOUDA :
Ligne 216 - « *Le CESECC estime utile de mettre en place des unités de transformation.* »

Votants : 50
NPAV : 1 (*Magali CANNAC-PADOVANI*)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 49
L'amendement est adopté.

Puis, **La Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 50
NPAV : 1 (*Magali CANNAC-PADOVANI*)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 49

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2024-30

2.2- Projet d'avis 2024-31 relatif au Renforcement, élargissement et annualisation des liaisons aériennes à destination de la Corse par achat de flux ;

Rapporteuse Marie-Josée SALVATORI pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ».

Madame le Rapporteur fait lecture du projet d'avis ; puis, à l'issue de sa présentation, se félicite, en qualité de représentante syndicale, de l'abandon des discussions sur le CDI saisonnier.

La Présidente remercie Marie-Josée SALVATORI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Denis LUCIANI absent lors de la commission, doute cependant qu'à l'échelle mondiale la Corse et l'achat de flux aient un impact important sur la consommation de CO2 en général. Concernant l'étalement de la saison, c'est une démarche fondamentale afin que l'économie soit dynamisée et cela constitue un point positif en vue d'une sécurisation du secteur.

Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI souhaite rebondir sur le principe d'une aide (entre 11 et 40€) au passager, en considérant en définitive que c'est le contribuable corse qui va payer en

partie le titre de transport du touriste et qu'à ce titre et par principe, elle s'oppose à ce dispositif. De plus, l'absence de réponse de la part de l'Europe, la conforte dans cette position.

Marie-Josée SALVATORI revient sur l'avis de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) qui a été sollicité mais qui reste en suspens, de fait dès lors que la position de la DGAC sera connue, les différentes appréciations pourront s'affirmer.

Christian NOVELLA, pour sa part, souligne dans le cadre des réductions d'empreinte carbone, les objectifs obligatoires de -55% en 2030 où toutes les compagnies devront s'y conformer : aussi, la compagnie pour laquelle il sera opté devra communiquer son bilan carbone. En outre, l'évaluation du puits carbone de la Corse se profile : par exemple, si les posidonies se développent, il y aura une possibilité de développer d'autres lignes car la puissance de résilience carbone sera, alors, avérée.

(coupure audio à 1.03.17 à 1.05.32)

Laetitia GENOVESI s'interroge sur les conséquences, pour les passagers insulaires et la collectivité de Corse, du projet d'augmentation de la taxe de solidarité sur les billets d'avion qui doit s'appliquer sur tous les trajets assurés par toutes les compagnies depuis le territoire français. Cette taxe, si elle était appliquée en l'état :

- Ferait peser sur les corses une charge financière complémentaire au regard des besoins et nécessité de déplacements, et en particulier pour raisons médicales ;
- Pourrait impacter financièrement ce dispositif proposé lié à l'achat de flux aérien ;

Dans certains cas, la réglementation tient compte de la spécificité des îles, ainsi il conviendrait *a minima* de ne pas taxer aveuglément tous les billets d'avion.

Jean BRIGNOLE souhaite revenir sur les propos de la conseillère exécutive, qui se voulaient rassurants, cependant il craint qu'en essayant de créer le marché en le créant avec les deniers publics, cela ne génère un recours devant le tribunal administratif, comme dans le domaine du maritime. En outre, ce rapport a déjà été examiné par l'Assemblée de Corse, et même si la DGAC n'a pas encore donné son accord, le CESECC peut d'ores et déjà prendre acte tout en étant circonspect sur le but de la Collectivité de Corse.

La Présidente rappelle que si l'avis de la DGAC est négatif, le projet sera abandonné. S'agissant des réserves exprimées, elles sont toutes rappelées dans l'avis -sauf celle de Madame GENOVESI qui relève d'un dispositif national- et effectivement ce deuxième passage devant l'Assemblée de Corse est lié à la nécessité d'accélérer la procédure pour mettre en place ce dispositif dès le printemps 2025.

Denis LUCIANI précise qu'il s'agit-là d'une politique volontariste dans un objectif d'étalonnage de saison ; s'agissant de l'empreinte carbone, sur un vol Calvi/Paris, on ne s'interroge pas sur cette consommation car la Corse représente 350 000 habitants (l'île la moins peuplée de Méditerranée) avec 3 millions de touristes, soit 800 000 habitants lissés à l'année – ce qui équivaut à la population de la Crète. Il faut encourager toutes les actions qui visent à recréer de la richesse : le tourisme durable est l'étalement, mais c'est aussi une volonté politique avérée.

La Présidente souligne que le volontarisme s'exprime aussi par la volonté de développer l'agrotourisme, le tourisme culturel et patrimonial, afin de renforcer le tissu économique des acteurs du tourisme toute l'année, cela fait partie d'une stratégie globale qu'il convient d'apprécier dans son unité.

Hélène DUBREUIL-VECCHI souscrit aux différents propos tout en s'interrogeant sur les motivations des délais de réponse de la DGAC, elle prend l'exemple de l'île d'Elbe qui s'est adaptée à l'offre touristique, sans être trop envahie. En définitive, chaque réunion sur le sujet, traduit ce sentiment de malaise insulaire aussi, elle ne peut pour le moment, se prononcer sur son vote à venir.

Charles CASABIANCA considère que l'île d'Elbe n'est pas un bon exemple, car les habitants ont dû vendre leur maison familiale dans les villages pour s'installer sur le littoral, ce tourisme n'est pas à souhaiter pour la Corse. Par ailleurs, il souhaite revenir sur le principe de ce projet et prend l'exemple des avions privés qui se posent chaque jour dans l'extrême sud, qui eux ne sont pas gênés par ces augmentations de taxes. De plus, sur les taxes qui figurent déjà sur le montant du titre de transport, il semblerait qu'il y ait un surfinancement pour récupérer des recettes supplémentaires. Par conséquent, si une destination est mise en place, une étude de marché a dû être effectuée, aussi avant d'acheter des flux supplémentaires, des données chiffrées pourraient être transmises, avec le détail de ces taxes aéroportuaires ainsi que les montants acquittés par ces avions privés qui se posent en Corse.

Marie-Josée SALVATORI rappelle que le précédent avis avait donné lieu à une prise d'acte, avec les mêmes arguments.

Anthony BARTOLI revient sur la somme dédiée à cet achat de flux, soit 4M€/an pour faire venir quelques touristes, alors que pourtant, aujourd'hui, les difficultés financières de la Collectivité sont évoquées dans plusieurs domaines, puisqu'en effet, 50M€ supplémentaires sont réclamés au titre de la DCT.

André ANGELETTI observe que cette proposition d'avis devrait se faire en 2 temps : d'une part, sur la décision de la DGAC qui va peser lourd dans la décision finale ; d'autre part, sur le rapport et son orientation pour allonger la saison, au regard notamment de la surcharge qui existe durant la saison.

La Présidente rappelle qu'en mai dernier, le CESECC avait émis un avis portant un certain nombre de réserves, traduisant alors une sorte d'ambivalence au sujet de la stratégie proposée par la Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse (ATC) ; or ce nouveau rapport qui est quasi-identique, insiste sur la nécessité -si la DGAC donne son accord- d'aller vite, pour mettre en place ce dispositif au printemps 2025. Aussi, le CESECC a émis un projet d'avis avec des réserves, en insistant notamment sur l'éventuel avis de l'Europe, puisque c'est là, la question qui peut engendrer des recours.

Christian NOVELLA revient sur l'augmentation des billets, et fait le lien avec le kérosène qui est le seul carburant qui n'est pas taxé, même s'il est très polluant. Sur le débat du tourisme, plus on augmente la tarification des billets, plus il y a de touristes : finalement, le résident est pénalisé ainsi que les membres de la diaspora.

Enfin, la Présidente, sur la somme de 4M€ investis par la Collectivité de Corse, rappelle que l'étude annonce un retour d'investissement de 20M€.

A l'issue des prises de parole, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 50

NPAV : 1 (*Véronique ACKER-CESARI*)

Abstention : 7 (*BARBE Michèle, BATTESTINI Antoine, BOUDA Gérôme, DUBREUIL-VECCHI Hélène, GODINAT Jean-Pierre, LUCIANI Jean-Pierre, NOVELLA Christian*)

Contre : 4 (*CASABIANCA Charles, CESARI Alexandra, FEDI Marie-Jeanne, FILIPPI Hélène*)

Pour : 38

Ce projet d'avis est adopté à la majorité des suffrages exprimés et devient l'avis 2024-31.

2.3- Projet d'avis 2024-32 relatif à la Création d'un syndicat mixte ouvert pour la gestion des aéroports de Corse et des ports de Corse ;

Rapporteuse Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective ».

Madame le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Marie-Désirée MARCELLINI-NICOLAI pour sa présentation, et donne la parole aux Conseillers.

Jean BRIGNOLE rappelle que lors de l'audition du Président du Conseil Exécutif le 02 octobre dernier, ces questions lui avaient déjà été posées ; aussi, il conviendrait presque -par ironie- de se féliciter de la déclaration du Secrétaire Général aux Affaires de Corse (SGAC) le 3 octobre lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la CCI car sinon, le vote de l'Assemblée de Corse serait intervenu à la fin de la semaine, et au terme -soit 2 mois- de la décision du contrôle de légalité, la situation aurait été, outre inextricable, explosive.

Selon lui, seul un avenant interviendra ; par ailleurs, la maîtrise publique des transports doit rester une question fondamentale.

La Présidente remercie Jean BRIGNOLE pour son rappel des faits, et complète par la nécessité d'avoir une gestion publique des ports et aéroports mais aussi de maintenir les emplois et de garantir de bonnes conditions de travail, comme cela avait été souligné, au même titre du reste, que les faiblesses juridiques présentées par ce dispositif. Or, à ce jour, ce qui se profile c'est une prorogation de l'actuelle convention.

Denis LUCIANI estime qu'il y a deux aspects. Pour sa part il est favorable à la maîtrise de infrastructures portuaires et aéroportuaires, à condition d'avoir une politique, une vision économique au sein de la Méditerranée, une vision de rationalité et de bonne gestion de ses infrastructures et de ses structures. En outre, l'Europe constitue le cadre législatif et politique dans lequel nous évoluons, aussi une politique globale (soit de demander une réponse spécifique, soit de s'y confondre) doit être menée.

A l'issue de la discussion, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité et devient l'avis 2024-32.

2.4- Projet d'avis 2024-33 relatif à l'Adoption pour l'exercice 2025 des tarifs, coefficients et taux relatifs aux différentes taxes fiscales de la Collectivité de Corse ;

Rapporteur Jean DAL COLLETTO pour la commission « Finances, suivi et évaluation des politiques publiques ».

Monsieur le Rapporteur fait lecture du projet d'avis.

La Présidente remercie Jean DAL COLLETTO pour sa présentation et donne la parole aux Conseillers.

Marie-Josée SALVATORI souligne que les actions du Contrat de Plan Etat-Région précédent, notamment toutes les opérations de l'ancien programme seront impactées dans le cadre des directives nationales : il sera nécessaire d'aller rechercher d'autres sources de financement.

Denis LUCIANI pour sa part, relève l'effet pénalisant de la taxe sur les bateaux à destination de la Sardaigne. Ces augmentations de taxes pèseront sur les acteurs économiques qui fréquentent ces lignes ; par ailleurs impactés, régulièrement, par des suspensions de services.

Aucune autre prise de parole n'est sollicitée, **la Présidente** soumet le projet d'avis au vote :

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 8 (*ACKER-CESARI Véronique, BARTOLI Anthony, BRASSET Pasquale, BRIGNOLE Jean, CLEMENCEAU-FIESCHI Patrick, LUCIANI Jean-Pierre, MARCELLINI-NICOLAI Marie-Désirée, NOBILI Laura*)

Contre : 0

Pour : 42

Ce projet d'avis est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés et devient l'avis 2024-33.

3/ Délibération portant composition de la commission ad hoc Ruralité :

La Présidente indique que l'ensemble des conseillers qui souhaitent participer à ce groupe de travail, ont eu la possibilité de s'inscrire.

Véronique ACKER-CESARI s'excuse de n'avoir pu s'inscrire dans les délais impartis et sollicite l'autorisation de participer à la commission *ad hoc* Ruralité.

La Présidente en accepte le principe, et ajoute que ce travail très important, a suscité un vif intérêt puisque ce ne sont pas moins de 27 conseillers qui y participeront activement.

André ANGELETTI s'étonne de ne pas être inscrit, et sollicite également l'autorisation de participer à ce groupe de travail.

De la même façon, **la Présidente** en accepte, le principe, et indique qu'avec les inscriptions de Véronique ACKER-CESARI et André ANGELETTI, le nombre de participants est donc porté à 29.

Puis, la Présidente soumet la délibération au vote :

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

La délibération est adoptée à l'unanimité et devient la délibération **2024-20**.

4/ Délibération portant décision de participation aux travaux du CESE préparatoires à l'avis « quelles solutions pour permettre à tous de bénéficier d'une alimentation de qualité en quantité suffisante ? »

La **Présidente** propose de répondre favorablement à la sollicitation du Président Thierry BEAUDET et de contribuer avec expertise en particulier sur le travail réalisé sur l'autonomie alimentaire « Manghjà nustrali, un'alta primura - l'autonomie alimentaire de la Corse : une cause territoriale » ; aussi, deux conseillers ont été désignés :

- André ANGELETTI, président de la commission ad hoc « autonomie alimentaire » ;
- François CASABIANCA rapporteur de la commission.

La **Présidente** poursuit par l'intérêt du CESE à associer les différents CESER à ses travaux, afin de lui octroyer un indispensable ancrage territorial dans les différents projets d'étude mis en place.

Puis, la **Présidente** soumet cette délibération au vote.

Votants : 50

NPAV : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 50

La délibération est adoptée à l'unanimité et devient la délibération **2024-21**.

De plus, la **Présidente** revient sur le courrier adressé par Thierry BEAUDET, Président du CESE en date du 15 octobre dernier dans lequel, il sollicite les différents CESER afin de participer -s'ils le souhaitent- à l'élaboration de l'avis « Evaluation des politiques publiques environnementales » initié dans le cadre d'un cycle de travail sur la démocratie environnementale, cet avis vise à identifier :

- 1/les attentes de la société civile en matière d'évaluation des politiques publiques environnementales ;
- 2/les meilleures pratiques d'évaluation et de redevabilité ;
- 3/les leviers pour inclure au mieux cette société civile dans ce processus ;
- 4/et enfin, les critères pour construire une politique publique environnementale robuste et cohérente dans le temps et évaluable.

Par conséquent, le Président du CESE souhaite associer les CESER à ses travaux et la commission Environnement du CESE sera chargée de les élaborer. Les modalités de participation des CESER aux travaux de la commission Environnement peuvent revêtir plusieurs formes :

- simple participation aux réunions,
- audition de rapporteurs d'avis des CESER qui ont travaillé sur cette thématique
- éventuelle contribution écrite,
- voire même un autre format à imaginer.

Aussi, il semble intéressant que le CESEC de Corse -même s'il n'a pas encore statué sur une position précise et concrète- soit associé à ces travaux, en participant aux échanges et travaux de la commission Environnement.

5/ Questions diverses

La **Présidente** procède à différents rappels calendaires :

- D'abord, la réunion conjointe des commissions « Lingua corsa » et « Azzione culturale » qui va se tenir le lendemain, mercredi 23 octobre à 16h en mode mixte (présentiel + visioconférence) avec la Conseillère exécutive Antonia LUCIANI, afin d'évoquer les différents problèmes issus des difficultés financières de la Collectivité de Corse et la situation difficile des acteurs culturels ;
- Puis, jeudi 7 novembre prochain, aura lieu la 1^{ère} demi-journée en interne avec l'audition des conseillers en capacité de rendre compte du contexte économique et social au sein de leurs organismes ; une 2^{ème} demi-journée se tiendra avec des organismes extérieurs dont la liste n'est pas encore finalisée, de fait, d'autres propositions peuvent encore être reçues ;
- Mercredi 13 novembre prochain, réunion du Bureau ;
- La réunion plénière devrait si les conditions le permettent, se tenir, mardi 26 novembre à Bastia, cependant différents dysfonctionnements techniques (audio, micro...) pourraient empêcher la bonne tenue de la séance dans l'hémicycle de la Coupole.
- Enfin, le calendrier du mois de décembre, s'articulera de cette façon :
 - ✓ jeudi 5 décembre : Bureau ;
 - ✓ du lundi 9 au vendredi 13 : commissions ;
 - ✓ mardi 17 décembre : réunion plénière.

La Présidente rappelle que François CASABIANCA et André ANGELETTI participeront vendredi 25 octobre à l'invitation de l'association U Svegliu Calvese, à une réunion sur le thème de l'autonomie alimentaire, travail réalisé par le CESECC.

Puis la Présidente propose que soient effectués des comptes-rendus de réunions de représentations du CESECC.

- **Hélène DUBREUIL-VECCHI** a représenté -sur des points précis- le CESECC au sein de la structure pédagogique AFFLOKAT lors d'une formation qui s'est déroulée sur 2 jours, relative au cursus « ingénieur en informatique et en robotique », avec 170 étudiants de tous horizons, sur des sujets présentés par des entreprises locales mais aussi extérieures (enjeux de sécurité, de développement et de production, moyens informatiques...) pour répondre aux besoins d'entreprises comme le Crédit Agricole, la SITEC, Air Corsica, Corsica Linea...soient 18 projets sur lesquels les étudiants ont travaillé.
Chaque étudiant a présenté son projet en 3 minutes afin que le jury puisse en apprécier le développement.
Au terme des présentations, un jury s'est tenu, le CESECC a participé au vote – démontrant la prise en considération de l'institution CESECC- et aux choix finaux puisqu'il a voté en faveur des 3 candidats arrivés en tête. Elle salue la bonne relation entre le projet d'étude et la réalisation, mais aussi l'interactivité entre les organismes de formation insulaires et continentaux avec *in fine* la satisfaction d'un vivier d'emplois qui se profile.
- **Marie-Josée SALVATORI** a représenté le CESECC lors de la réunion qui s'est déroulée à l'ADEC en présence également de l'ATC, sur la situation économique de l'île, afin de recueillir les chiffres des socio-professionnels avec prospective pour l'année 2025 à la clé. Or, aucun chiffre n'a été communiqué. Cependant, suivant les secteurs d'une part géographiques et d'autre part d'activités, les constats étaient différents. Toutefois, le nombre d'entrées ports/aéroports étant stable, une prédominance du para-commercial a été évoquée. De surcroît, un manque de contrôle sur certaines activités a été dénoncé, notamment des guides de montagne s'agissant d'une massification de guides venus d'ailleurs, ainsi qu'un manque d'entretien des estives.
- Afin de répondre à ces problématiques, les quelques réponses apportées ont été les suivantes :
 - le terme de restructuration et d'organisation du tourisme a été employé,
 - les prix sont prohibitifs,

- un observatoire des PME est nécessaire,
- la nécessité de micro-crédit pour les entreprises,
- la mise en place d'une marque territoriale,
- la nécessaire rénovation énergétique des bâtiments
- la nécessité de mise en place d'un statut fiscal
- figer l'offre (définir une capacité d'accueil)
- mais aussi la nécessité de communiquer sur la qualité de l'accueil en Corse.

En guise de réponse, l'ATC annonce certaines mesures :

- S'agissant de l'entretien des estives, puisque cela dépend des communes et intercommunalités, lors du prochain comité de massif, un programme pour l'entretien sera proposé ;
- Un fonds de trésorerie sera mis en place pour les entreprises menacées ;
- Un fonds de transition écologie/économie,
- Un marketing territorial pour attirer les entreprises non représentées en Corse, avec un protectionnisme « intelligent »,
- Enfin, il a été présenté comme solution, le rapport sur l'achat de flux, dont il a été question en début de réunion.

La Présidente pour sa part, indique avoir participé au Comité de massif, en compagnie de Jean-Jacques GIANNI, et confirme que la question des estives n'a pas été abordée, que seul le Plan de préservation et de gestion de l'eau a été mis en discussion, ainsi que l'inquiétude au regard du budget accordé aux collectivités territoriales dans la loi de finances proposée par l'Etat pour l'exercice 2025.

La Présidente remercie l'ensemble des Conseillers pour leur attention, participation, leur engagement dans les débats et souligne la qualité du travail de tous : Conseillers, équipe administrative ainsi que le technicien, avant de clore les débats et lever la séance à 12h30.

ANNEXE

Recueil des amendements, avis 2024-30

PRUGETTU D'AVISU CESEC 2024-30
PROJET AVIS CESEC 2024-30¹

Relatif au
Rilativu à u

Plan territorial de soutien et de développement de la pêche en Corse

Pianu territoriale di sustegnu è di sviluppu à pro di a pesca corsa

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Culletività Territoriale, in particolare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 14 octobre 2024 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur le **Plan territorial de soutien et de développement de la pêche en Corse** ;

Vistu a lettera di presentazione di u 14 d'ottobre di u 2024 di u Sgiò Presidente di u Cunsigliu Esecutivu di Corsica chì dumanda l'avisu di u Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica rilativu à u Pianu territoriale di sustegnu è di sviluppu à pro di a pesca corsa

Après avoir entendu Monsieur Guy ARMANET, Président de l'Office de l'environnement de la Corse ;

Sur rapport de Christian NOVELLA, pour la commission « Agriculture développement rural foncier forêt mer pêche » ;

À nant'à u raportu Christian NOVELLA, per a cummissione « agricultura, sviluppu rurale, fundiariu, furesta, mare è pesca »

Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 22 octobre 2024, à Ajaccio
Prononce l'avis suivant

U Cunsigliu Ecunomicu, Sucial, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 22 d'ottobre di u 2024, in Aiacciu
Prununzia l'avisu chì seguita

¹ Adopté à l'unanimité

Votants : 50

NPAV : 1 (Magali CANNAC PADOVANI)

ABS : 0

Contre : 0

Pour : 49

Dans un contexte économique et social globalement fragilisé, face aux contraintes imposées par les normes européennes et nationales, l'activité de pêche est à bout de souffle.

Conscient de ces enjeux, le Conseil exécutif de Corse a mobilisé l'Office de l'Environnement de la Corse, fort de son expertise et de son engagement aux côtés des pêcheurs, afin de donner un nouvel élan à la filière et lui assurer un avenir serein.

Les Assises de la Mer organisées par l'OEC, en octobre 2022, avaient posé les premiers jalons d'un diagnostic partagé sur la situation de notre économie bleue et, tout particulièrement, des difficultés rencontrées par les acteurs de la pêche.

Les échanges avaient mis en exergue une double problématique, à l'échelle de la Corse :

- L'inadéquation entre les dispositions (normatives et financières) appliquées à la filière, l'état des stocks halieutiques et les conditions d'exercice du métier ;
- La nécessité de construire une stratégie opérationnelle spécifique au contexte insulaire.

L'Office de l'Environnement de la Corse a plaidé, auprès de l'Etat, pour un changement de trajectoire par le biais d'une action publique collective et forte.

Un courrier a été adressé au Secrétariat d'Etat en charge de la Mer puis, une rencontre a été organisée avec le Ministre, Monsieur Hervé Berville, à l'occasion de son dernier déplacement à Bunifaziu.

Si le Ministre avait témoigné une écoute très attentive et démontré une volonté d'agir avec pragmatisme, le changement gouvernemental opéré depuis impose une reprise des échanges, dans les plus brefs délais, avec le plus haut niveau de l'Etat.

De manière concomitante, face à l'urgence de la situation, l'OEC a initié un cycle de réunions, dans une démarche collaborative avec l'ensemble des représentants de la profession, pour tracer, en complément des dispositifs proposés par l'Union Européenne ou l'Etat (cf. annexe), les moyens susceptibles de soutenir la pêche artisanale de manière plus adaptée à la réalité et à la particularité du métier pratiqué en Corse.

Ainsi, le 6 mars dernier, rassemblés au Gran Palazzu di a Cullettività di Corsica, sous l'égide du Conseil exécutif de Corse, la Présidence et les services de l'Office de l'Environnement de la Corse, le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Corse et le Sindicatu pà a difesa di i pescatori corse, ont pu présenter à l'ensemble des groupes de l'Assemblée de Corse :

- L'état des lieux technique, économique et social de la pêche professionnelle, mis en perspective avec l'évolution de la ressource halieutique ;
- Les dispositions envisagées afin de sauvegarder, dynamiser et pérenniser l'activité ; - Les mesures à intégrer dans le périmètre de l'évolution institutionnelle de la Corse vers l'autonomie.

Cette séquence de travail a permis d'acter, de manière collégiale, le principe de consolider ces orientations dans un plan ambitieux, construit par la Collectivité de Corse et l'Office

de l'Environnement de la Corse afin de soutenir la pêche professionnelle de Corse et l'accompagner sur la voie de la transition écologique.

Il prévoit un soutien renforcé à l'ensemble des acteurs de la pêche insulaire par la déclinaison de dispositifs financiers novateurs représentant, globalement, un appui de la Collectivité de Corse et de l'OEC d'un million d'euros pour les cinq prochaines années.

Le Plan territorial s'articule autour de cinq grands axes.

1/ La mise en place d'un dispositif spécifique relatif au « soutien et à l'observation en milieu marin » ;

2/ La mise en place d'un partenariat avec le crédit maritime de Méditerranée ;

3/ La mobilisation du « REPA » pour soutenir les investissements non-éligibles aux dispositifs existants ;

4/ Le soutien aux investissements dégradés des pêcheurs de lagune pour renforcer la lutte contre le crabe bleu ;

5/ La mise en place d'un dispositif de formation théorique et pratique à la pêche professionnelle.

Face à l'urgence de la situation, le présent rapport vise donc à concrétiser le Plan de soutien, dans toutes les composantes proposées, véritablement crucial pour la survie de la petite pêche artisanale corse.

Toutefois, pour inscrire définitivement la profession sur une dynamique pérenne, la bonne application de ces différentes mesures devra nécessairement se prolonger par une réflexion plus globale.

Dans cette perspective, en marge de l'élaboration du Plan proposé aujourd'hui, les travaux menés avec l'ensemble des acteurs de la pêche ont, d'ores et déjà, permis de définir des leviers qui pourraient être intégrés dans le périmètre de l'évolution institutionnelle de la Collectivité de Corse vers l'autonomie, notamment :

- La mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la ressource halieutique, à l'échelle de la Corse ;

- La proposition d'un cadre européen plus adapté à la réalité de la profession.

Sur le rapport, le CESECC émet les observations suivantes :

Le CESECC se félicite de la mise en place, par la Collectivité de Corse et l'Office de l'Environnement de la Corse, via une méthode collaborative impliquant l'ensemble des représentants de la profession, de ce plan de soutien et de développement au secteur de la pêche en Corse en sus des différents régimes d'aides existants (Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA), Régime Cadre Exempté de Notification (RCEN), régime des « minimis » pêche etc.) ; plan faisant émerger des solutions innovantes d'accompagnement de la profession.

Le CESECC note la méthode employée, qui a suivi tout le processus, afin de répondre concrètement aux préoccupations des professionnels et le fait que les mécanismes opérationnels et financiers déclinés dans le plan ont été validés, unanimement, par les représentants des pêcheurs.

Le CESECC s'inquiète néanmoins que la flottille insulaire soit passée de 800 navires dans les années 60 à uniquement 156 licences actuellement sur tout le territoire, tous segments confondus, autant que de la moyenne d'âge élevée des pêcheurs et de la vétusté des bateaux en service.

Cela pose question sur la vitalité, la viabilité et les difficultés rencontrées par le secteur.

Le CESECC entend, à l'instar des autres plans mis en œuvre par la Collectivité de Corse, qu'une évaluation annuelle sera effectuée concernant l'utilisation des différents dispositifs proposés dans le plan.

Le CESECC note également la fongibilité de l'enveloppe globale qui pourrait, in fine et selon les différentes consommations, entraîner des variations de volumes financiers entre les 5 axes proposés.

Parallèlement,

Le CESECC suggère, afin de créer des vocations et des envies auprès des jeunes en dépassant la seule transmission père-fils, qu'une petite flotte de bateaux neufs, bénéficiant de toutes les avancées technologiques pour une pêche durable, gérée par les prud'homies, le comité régional des pêches ou l'Office de l'Environnement de la Corse, soit créée et mise à disposition (selon un temps à déterminer) des jeunes pêcheurs.

Cela permettrait aux jeunes de s'embarquer et d'apprécier le métier de pêcheur au plus près avant de s'engager, ou pas, dans l'exercice plein et entier de la profession.

Un système de tutorat, afin de les accompagner au mieux sur cette période, pourrait également être mis en place.

Par ailleurs, **le CESECC est convaincu** qu'il conviendrait, comme cela était le cas auparavant, de remettre en place une aide visant à permettre de passer le diplôme « capitaine 200 pêche ».

Concernant l'axe 1 du plan, **le CESECC prend acte** de la volonté de voir jouer aux pêcheurs un rôle de sentinelle par leur connaissance du terrain afin d'observer les effets du dérèglement climatique et rendre compte des différents impacts nuisibles à la préservation de sa biodiversité et de la ressource halieutique que subit le milieu marin.

Sur ce point **le CESECC entend** que des fiches actions et un financement seront mis à disposition des pêcheurs qui devront fournir des données.

Néanmoins, **le CESECC considère** qu'une association avec des scientifiques, notamment ceux du CSRPN (Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel), **ainsi que les gestionnaires des aires marines protégées**, est nécessaire pour les valider, entamer des protocoles de recherche résilients et aplanir de possibles malentendus quant à la récolte des données et à la quantification des espèces à protéger.

Le CESECC estime que cette action concertée devrait aussi permettre de lutter contre la raréfaction de la ressource halieutique locale.

Ainsi, il serait intéressant de mesurer le nombre de chalutiers, venant régulièrement d'Italie ou d'autres régions, qui ratissent certaines zones des côtes corses et pillent les poissons.

Cela permettrait d'évaluer les dégâts qu'ils causent aux écosystèmes marins afin de sensibiliser à la prise de mesures coercitives les autorités maritimes compétentes.

Tout en saluant le travail de recherche mené par l'Université de Corse, **le CESECC s'interroge** sur la solution qui consiste, pour pallier la raréfaction de la ressource halieutique, à réensemencer dans le milieu marin des espèces produites en laboratoire eu égard aux causes de cette raréfaction ainsi qu'aux impacts incertains sur la biodiversité que cela peut entraîner.

Il se pose également, à ce sujet, la question du développement des fermes aquacoles afin de répondre aux besoins croissants des consommateurs de poissons.

Sur ce point, il conviendrait qu'un équilibre soit trouvé entre la pisciculture en mer et la pêche professionnelle traditionnelle pour assurer l'avenir de cette dernière.

Le CESECC constate avec satisfaction les mesures de préservation voulues par les pêcheurs professionnels et entérinées par les autorités préfectorales qui consistent à modifier le calendrier et les quotas de la pêche aux oursins face à la raréfaction de la ressource et la nécessité d'améliorer sa durabilité avec le suivi opérationnel et scientifique qu'il entraîne.

Le CESECC souhaite également que les cantonnements de pêche, créés à l'initiative des prud'homies de pêcheurs, **ainsi que le réseau Natura 2000 en mer**, bénéficient de moyens de surveillance supplémentaires.

De plus, **il préconise** la création de zones d'aires marines protégées intégrales qui préservent la totalité de la biodiversité marine dont la ressource halieutique, lui permettant de se reproduire en toute quiétude afin de repeupler les abords de la zone protégée.

Concernant le point 4 du plan, **le CESECC se félicite et insiste** sur l'urgence à agir auprès des professionnels, **pêcheurs de lagune**, pour lutter contre le crabe bleu.

Le CESECC suggère, afin d'assurer la traçabilité des produits de la pêche professionnelle locale en mer, hors la vente directe depuis le bateau du pêcheur, et afin de faire sa promotion en la valorisant auprès des consommateurs comme pêche locale responsable, que soit créé son propre label.

De même, toujours dans un souci de valorisation des produits locaux de la pêche, quand bien même les pêcheurs professionnels n'ont aucun souci de vente et que l'éloignement des lieux de pêche empêche la création de criées ou le regroupement de pêcheurs, **le CESECC estime utile** de mettre en place des petites unités de transformation.

Relativement aux fonds alloués par le plan, **le CESECC note** que, malgré un contexte budgétaire très contraint, ceux-ci seront sanctuarisés au budget.

D'un point de vue plus global, **le CESECC est convaincu** de la nécessité de mettre en place une véritable politique de la pêche au niveau régional afin de la rendre plus attractive et de l'aider au mieux.

Les leviers envisagés comme pouvant être intégrés dans le périmètre de l'évolution institutionnelle de la Collectivité de Corse vers l'autonomie (mise en œuvre d'une stratégie de gestion de la ressource halieutique, à l'échelle de la Corse et proposition d'un cadre européen plus adapté à la réalité de la profession) paraissent aller dans ce sens.

Le CESECC préconise également la mise en œuvre de partenariat avec des territoires ou gouvernements voisins avec lesquels nous partageons des aires marines protégées ou frontalières à l'instar de ce qui s'est fait avec la Sardaigne dans le cadre du programme « Man and biosphère » ; coopération transfrontalière entre la Collectivité de Corse et la région autonome de Sardaigne pour la mise en œuvre d'une Réserve de l'UNESCO dans les bouches de Bonifacio (espace biogéographique d'importance majeure au cœur de la Méditerranée occidentale).

Enfin, d'un point de vue social, **le CESECC se réjouit** que ce plan prévoie des dispositions au bénéfice de la santé et de la sécurité des salariés pêcheurs.

Le CESECC émet un AVIS FAVORABLE concernant le rapport relatif l'adoption du nouveau plan de soutien de développement en faveur de la pêche Corse.

**La Présidente,
Marie-Jeanne NICOLI**